

Le conseil départemental dénonce le projet de suppression des crédits réservés à la Dotation de soutien à l'investissement des départements

Alors que, depuis deux ans, les investissements départementaux connaissent d'importantes baisses, le Gouvernement a annoncé supprimer les crédits réservés à la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) afin de pallier les difficultés budgétaires de l'État et ainsi faire une économie de près de 200 M€. Une mesure qui ne sera évidemment pas sans conséquence pour les territoires et leurs citoyens, dont les attentes concernant la qualité du service public, la modernisation des infrastructures ou encore l'accélération de la transition écologique sont, elles, grandissantes et légitimes.

En supprimant les crédits de la Dotation de soutien à l'investissement des départements pour combler son propre déficit, le Gouvernement annonce ainsi de nouvelles coupes budgétaires dont les conséquences sur l'économie locale, et plus largement sur la vie quotidienne des Français, seront inévitables.

Alors que les départements portent, avec les autres collectivités, plus des deux tiers de l'investissement public, cette coupe budgétaire aveugle menace directement l'économie de proximité, la cohésion territoriale et la transition écologique. Son annonce, faite en ce mois de juin – moment de l'année où les études et marchés des projets destinés à être soutenus ont déjà été montés – est par ailleurs une autre preuve du pilotage à vue de l'incurie budgétaire de l'État.

800 000 euros en moins pour le Loir-et-Cher

À titre d'exemple, en Loir-et-Cher, en 2025, la DSID avait notamment permis le financement et la réalisation de projets tels que la rénovation du collège Louis-Pergaud de Neung-sur-Beuvron (1,79 M€), la création de la Cité du numérique (1,65 M€) ou encore la rénovation du pont de Mazangé (335 582 €). Depuis trois ans, le montant des crédits accordés dans le cadre de la DSID n'a cessé de baisser en Loir-et-Cher : - 18 % entre 2024 et 2025 (soit environ 300 000 €) et même - 36 % entre 2025 et 2026 (soit environ 500 000 €). Pour 2026, ce ne sont pas moins de 854 000 euros qui seront finalement amputés au budget annuel.

Sur le terrain, notamment en milieu rural, les répercussions de cette logique de rigueur seront donc immédiates : collèges non rénovés, routes dégradées ou encore projets de transition écologique suspendus. Une mesure d'autant plus paradoxale que l'État exige une accélération écologique tout en vidant de leur substance des outils majeurs comme le « Fonds vert ».

À noter que le Gouvernement prévoit également de baisser de 30 % la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) versées aux communes et EPCI.

Une stabilité financière indispensable

Face à cette situation, le département de Loir-et-Cher, tout comme Départements de France, exige le maintien intégral de la DSID, dont les crédits sont indispensables à l'activité économique locale. Soumis à une forte incertitude financière toujours plus importante, les départements ont, plus que jamais, besoin de stabilité budgétaire. Les rapports de la Cour des comptes ou ceux de la mission inter inspection IGAS-IGA-IGF en attestent d'ailleurs tous : la dégradation de la marge financière des départements est continue. Depuis 2022, les incidences financières des décisions unilatérales du Gouvernement se chiffrent à près de 5,5 milliards d'euros à la charge des départements (principalement dans le champ des dépenses sociales), alors même que leurs recettes ont chuté de 8 milliards d'euros.

« Deux mois après l'annonce du Haut-commissariat au Plan qui préconisait de réduire les marges financières des collectivités en s'abrant dans le fonctionnement, le social et l'investissement, les départements sont encore la cible de réductions budgétaires insensées. L'investissement local ne devrait jamais être sacrifié au nom de la rigueur financière. Il constitue le pilier fondamental du développement territorial et de la solidarité », a déclaré Philippe Guet, président du département.